

### 3 - Haut Rhône

Arve - HR\_06\_01

FRDR555c

l'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Ménoge

Cours d'eau

MEFM

<b>Etat écologique :</b> Moyen	<b>Objectif :</b> bon potentiel	2027	<b>Etat chimique sans ubiquiste :</b> Bon	<b>Objectif :</b> 2015
			<b>Etat chimique avec ubiquiste :</b> Bon	<b>Objectif :</b> 2015
<b>Motivations en cas de recours aux dérogations :</b>	FT		<b>Motivations en cas de recours aux dérogations :</b>	
<b>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</b>	continuité, morphologie, hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables		<b>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</b>	

Commentaire

#### Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

**Pression à traiter : Altération de la continuité**

MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

**Pression à traiter : Altération de la morphologie**

MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau

MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

**Pression à traiter : Altération de l'hydrologie**

RES0801 Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau

**Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

GOU0101 Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

**Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances**

ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

#### Ouvrages continuité à traiter

**Code de l'ouvrage**    **Nom de l'ouvrage**

ROE57738    Seuil STEP